
Don de la société populaire de Condom, qui annonce avoir envoyé à l'armée de l'Ouest un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la société populaire de Condom, qui annonce avoir envoyé à l'armée de l'Ouest un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 484;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35039_t1_0484_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

montagnarde de ce chef-lieu de canton, y adhère avec enthousiasme en tous points, et demande que le nom de cette ville soit désormais *Mont-Arax*.

P.c.c. : J. MAIGNAUT (*maire*), RABOU (*secrét.*).

6

La société populaire de Condom, jalouse de participer aux triomphes des armes de la République, annonce qu'elle vient d'envoyer à l'armée de l'Ouest un cavalier pris dans son sein, qu'elle a monté, armé et équipé à ses frais (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

Toulon, l'infâme Toulon est en notre pouvoir, écrivent les républicains de Condom réunis en société populaire; les brigands de la Vendée sont exterminés, et les armes de la république, victorieuses de toutes parts, apportent chez nos ennemis la consternation et la mort, jalouse de participer à de si beaux triomphes, notre société vient de donner une nouvelle preuve de son patriotisme, en envoyant à l'armée de l'Ouest, un cavalier armé et équipé à ses frais (3).

7

La société populaire de Nemours informe la Convention que le citoyen Paulmier, administrateur du district, s'est chargé de donner un asyle à un enfant d'environ douze ans, sans ressources, abandonné par un officier à quelques lieues de cette commune (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Nemours, 8 pluv. II. Au présid. de la Conv.*] (6)

« Représentant,

La bienfaisance et l'humanité ne caractérisent pas moins les vrais républicains que les actions héroïques et courageuses; la société populaire de Nemours s'empresse d'informer la Convention qu'un de ses membres, le citoyen Paulmier, administrateur du distr. vient d'en donner à cette commune un exemple frappant. Un officier passant à quelques lieues de Nemours avoit abandonné sur la route un jeune enfant âgé de douze ans; ce malheureux se trouvant absolument sans ressources, le citoyen Paulmier s'est chargé de lui donner asile et d'en avoir soin comme de son propre fils. La société populaire de Nemours a arrêté que le récit de cette belle action qui ne peut être trop publiée seroit mise sous les yeux de la Convention.

Nous vous instruisons encore que dans la séance du 3 pluviôse, au paragraphe de la Feuille du Soir qui annonce que la Convention s'est levée en masse pour jurer paix aux chaumières,

(1) P.V., XXXI, 116.

(2) Bⁱⁿ, 21 pluv.

(3) *J. Matin*, n° 550. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 347; *Ann. patr.*, n° 405; *C. Eg.*, n° 541.

(4) P.V., XXXI, 116.

(5) Bⁱⁿ, 21 pluv.

(6) F^{17A} 1009^B, pl. 4, p. 2184.

guerre aux tyrans, vivre libres ou mourir, la société entière de Nemours et les tribunes se sont levées par un mouvement spontané et ont répété le même serment suivi des cris prolongés : Vive la République ! Vive la Montagne. S. et F. ».

PAULMIER, LOGETTE, GAUTHIER.

[*Extrait des délibérations du distr., 4 pluv. II*]

Le citoyen Burgui, brigadier de la gendarmerie de cette commune s'est présenté à l'Administration et a dit qu'un officier français avoit abandonné à quelques lieues d'ici une jeune enfant âgé d'environ 12 ans nommé François... originaire de Wissembourg; que cet enfant se trouve réduit avec ce qu'il avoit sur le corps et sans le sol : invitant l'administration à venir à son secours et à lui donner un asile.

Le citoyen Paulmier l'Américain ayant obtenu la parole a prié l'administration de lui permettre de prendre cet enfant à sa charge, offrant d'en avoir soin comme de son propre fils. L'Administration accueille l'offre du citoyen Paulmier et arrête, oui le substitut de l'Agent national provisoire, que le citoyen Paulmier demeure autorisé à retirer chez lui l'enfant dont est question aux offres qu'il fait de lui porter tous les soins nécessaires et de la même manière qu'à son fils.

Arrête que mention honorable sera faite de l'offre du citoyen Paulmier sur le procès-verbal et que le présent arrêté sera envoyé à toutes les sociétés populaires du district.

P.c.c. AURILLON (*secrét.*).

8

Le citoyen Bleynie, dans une lettre qu'il adresse à la Convention, fait quelques observations relatives aux étapes pour les officiers et leurs appointemens.

Renvoyé au comité des marchés (1).

9

Le citoyen Lefrancq, capitaine des vaisseaux de la République, fait don d'une somme de 50 livres pour les frais de la guerre, et jure de mourir à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*A bord de l'« Entreprenant », en rade de Brest, 1^{er} pluv. II*] (3)

« Citoyens Représentants,

Les Républicains qu'a vu naître la commune de Calais, ne sont pas dans ce moment tous réunis dans son sein. Les uns sont aux frontières; d'autres servent sur les vaisseaux de la République. Je suis du nombre de ces derniers depuis 1791. Fidèle au poste de l'honneur qui m'a été confié par le peuple souverain, j'ai rempli

(1) P.V., XXXI, 117. Bⁱⁿ, 21 pluv. II.

(2) P.V., XXXI, 117. Bⁱⁿ, 21 pluv. II.

(3) C 291, pl. 923, p. 30.